



ÉTABLISSEMENT

Ville de Beaucaire (30)
Place Georges Clémenceau
30300 Beaucaire

AVIS DE MARCHÉ

SERVICES

DIRECTIVE 2014/24/UE

Section I : Pouvoir adjudicateur

I.1) NOM ET ADRESSES

Ville de Beaucaire (30), Contact : M le Maire, Julien Sanchez, Place Georges Clémenceau, 30300 Beaucaire, FRANCE. Tél. : +33 466591006. Fax : +33 466593040. Courriel : pierre.mariette.lopez@beaucaire.fr. Code NUTS : FRJ12.

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.beaucaire.fr/>

Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet : <https://www.marches-securises.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

Par voie électronique à l'adresse : <https://www.marches-securises.fr>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

Section II : Objet

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Assurance risques statutaires du personnel de la Commune de Beaucaire (relance)

II.1.2) Code CPV principal

66512000

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) Description succincte

Assurance risques statutaires du personnel de la Commune de Beaucaire (relance)

II.1.5) Valeur totale estimée

Valeur estimée hors TVA : 1200000 euros.

II.1.6) Informations sur les lots

Division en lots : Non

II.2) DESCRIPTION

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

66512000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRJ12

Lieu principal d'exécution : Commune de Beaucaire

II.2.4) Description des prestations

Assurance risques statutaires du personnel de la Commune de Beaucaire (relance)

II.2.5) Critères d'attribution

Prix : 40%

Qualité

Valeur technique : 40%

Qualité de gestion de la compagnie ou de l'intermédiaire : 20%

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

A compter du : 01 janvier 2022. Jusqu'au : 31 décembre 2023.

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Non

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : Non

II.2.11) Informations sur les options

Options : Non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

II.2.14) Informations complémentaires

Seules les éventuelles variantes imposées par l'acheteur public seront prises en considération.

Les candidats devront impérativement proposer une offre reprenant les demandes de garantie. Si les assureurs souhaitent établir des limitations ou réserves aux garanties demandées, celles-ci doivent être mentionnées dans une liste, et doivent être formelles et limitées.

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions :

Le marché est réservé aux entreprises d'assurance et personnes habilitées à présenter des opérations d'assurances avec ou non des intermédiaires en assurance en vertu des articles L310-1 et suivants et L511-1 et suivants du code des assurances.

III.1.2) Capacité économique et financière

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

III.1.5) Informations sur les marchés réservés

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Informations relatives à la profession

La prestation est réservée à une profession particulière

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables : Le marché est réservé aux entreprises d'assurance et personnes habilitées à présenter des opérations d'assurances avec ou non des intermédiaires en assurance en vertu des articles L310-1 et suivants et L511-1 et suivants du code des assurances.

III.2.2) Conditions particulières d'exécution

Concernant la tarification, l'assiette de cotisation sera choisie par l'assuré au moment de l'attribution. Les garanties seront choisies par l'assuré au moment de l'attribution. Les garanties et franchises pourront être modifiées par l'assuré, à chaque échéance annuelle dans le respect d'un préavis de 4 mois.

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : Non

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure

Procédure ouverte

IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

IV.1.5) Information sur la négociation

IV.1.6) Enchère électronique

IV.1.8) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication(s) antérieure(s) relatives à la présente procédure

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

Lundi 22 novembre 2021 - 12:00

IV.2.3) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation

français.

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

Durée en mois : 6 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres

Date : lundi 22 novembre 2021 - 13:30

Lieu : Mairie de Beaucaire.

Informations sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture : elle se fera ultérieurement à la DLRO en présence de l'acheteur. L'ouverture n'est pas publique et aucune personne extérieur ne peut y assister.

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.1) RENOUVELLEMENT

Il s'agit d'un marché renouvelable : Oui

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

été 2023.

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Appel d'offres ouvert.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Aucun cautionnement ni aucune garantie ne sont exigés.

Retrait du dossier de consultation :

Il est entièrement et gratuitement téléchargeable sur le profil acheteur de la Commune : <https://marches-securises.fr>

Les candidats sont invités à s'enregistrer lors du téléchargement du DCE afin d'être automatiquement alertés lors des éventuelles modifications de celui-ci en cours de publicité.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Modalités de remise des offres :

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL

suivante : <https://marches-securises.fr>

Renseignements complémentaires :

Les opérateurs économiques ont la possibilité de demander des renseignements complémentaires sur les documents de la consultation en respectant la méthodologie suivante :

les candidats devront impérativement adresser leur demande écrite sur le site de dématérialisation mentionné à l'article 6 du présent règlement de consultation (aucune autre forme de demande ne pourra être prise en compte) ;

la demande devra parvenir à l'acheteur public au moins dix jours avant la date limite de remise des offres ;

la réponse de l'acheteur public sera communiquée six jours au plus tard avant la date limite de remise des offres ;(Article R2132-6 du Code de la commande publique)

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, les dispositions précédentes sont applicables en fonction de cette nouvelle date.

Le Cabinet RISK Partenaires intervient comme conseil en assurances de l'acheteur public.

Coassurance :

Les offres des candidats pourront être proposées selon le principe de la coassurance. L'opération de groupement devra couvrir 100% du risque à la date de la remise des offres. Les offres de coassurance non couvertes à 100% seront considérées comme non conformes. Les exigences mentionnées au présent règlement de la consultation s'appliqueront à l'ensemble des coassureurs. La réponse aux demandes du dossier de consultation concerné devra être identique pour l'ensemble des membres du groupement.

L'offre devra présenter le mandataire apériteur et les principes régissant la coassurance.

Information des candidats non retenus :

L'acheteur, dès qu'il décide de rejeter une candidature ou une offre, notifie à chaque candidat ou soumissionnaire concerné le rejet de sa candidature ou de son offre. Cette notification pourra être faite par voie électronique (profil acheteur, mail ...). Il communique aux candidats et aux soumissionnaires qui en font la demande écrite les motifs du rejet de leur candidature ou de leur offre dans un délai de quinze jours à compter de la réception de cette demande. Si le soumissionnaire a vu son offre écartée alors qu'elle n'était ni inappropriée ni irrégulière ni inacceptable l'acheteur lui communique, en outre, les caractéristiques et avantages de l'offre retenue ainsi que le nom de l'attributaire du marché public

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de Nimes 16 Avenue Feuchères CS 88010 , 30941 NIMES FRANCE. Tél. +33 466273700. E-mail : greffe.ta-nimes@juradm.fr. Adresse internet : <http://nimes.tribunal-administratif.fr>.

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

Tribunal Administratif de Nimes 16 Avenue Feuchères CS 88010 , 30941 NIMES FRANCE. Tél. +33 466273700. E-mail : greffe.ta-nimes@juradm.fr. Adresse internet : <http://nimes.tribunal-administratif.fr>.

VI.4.3) Introduction des recours

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

Tribunal Administratif de Nimes 16 Avenue Feuchères CS 88010 , 30941 NIMES FRANCE. Tél. +33 466273700. E-mail : greffe.ta-nimes@juradm.fr. Adresse internet : <http://nimes.tribunal-administratif.fr>.

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

19 octobre 2021